

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1114 Société : RAM 185996
 Actif Pensionné(e) Autre : KHALILI Naima Veuve OUGABRAT
 Nom & Prénom : KHALILI Naima Veuve OUGABRAT
 Date de naissance : 16/08/1960
 Adresse : Rue 24 n° 15 MISSINI HAY HASSANI CASABLANCA
 Tél. : 06 70 69 59 55 Total des frais engagés : 786,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hakam KHOUMRI
Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Ang. Bd. Sidi Abderrahman et Bd. Abdellah
Boutaleb Entrée A 1er Etg. Appt. 2 Hay Hassani
Casablanca - Tél: 05 22 25 85 55

Date de consultation : 22 NOV. 2023

Nom et prénom du malade : Naima DITACI Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dol Plaie OT

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 07/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Naima DITACI

MUPRAS
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du praticien attestant le paiement du médecin
22 NOV. 2023	Op	1	25000	Dr. HASSAN HADDOUC Chirurgie Orthopédique et Traumatologie Ang. Bd. Sidi Abderrahman Boulaq Entrée A 1er Etg. Appt. 2 Hay Hassoun Casablanca - Tel: 05 22 25 85 59

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 	22/11/23	486.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MÉDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	D 00000000	G 00000000		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	D 35533411	G 11433553		DATE DU DEVIS <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Hakam KHOUMRI

Chirurgie Orthopédique & Traumatologique

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Chirurgie Prothétique - Chirurgie de la main

Arthroscopie - Médecine du sport

Traitements par PRP



الدكتور حكم الخمرى

جراحة العظام والمفاصل

طبيب سابق بمستشفيات باريس

الجراحة التقويمية - جراحة اليد

الجراحة بالمنظار - الطب الرياضي

العلاج بالبلازما

Mme Marie Ettaie

Casablanca le: 22 NOV. 2023

Dr. H. KHOUMRI	Breakfast	84,80
190,00	0 - 1	0 x 141
81	Dr. H. KHOUMRI	04/
94,00	0 - 1	0 x 141
8	Myofatex	04/
95,00	1 - 0	0 x 141
21	Ed. Rétinal	0 x 10
82,20	1 - 0	0 x 10
10	Costal brace	0 x 10
686,00	240 le Mar 07/08/2023	PPC = 95,00 DHS

PPV: 22DH20
PER: 07/25
LOT: 112563

Dr. Hakam KHOUMRI
Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Bd. Sidi Abderrahmane et Bd. Abdellah Boutaleb
Appart. 2 Hay Hassani
Boulevard Emile El Zayt, Casablanca
Tél: 0522 25 85 59 / Gsm: 0601 70 85 80 / Urg: 0661 27 11 00

Angle Bd Sidi Abderrahmane et Bd Abdellah Boutaleb (Ex route d'Azemmour)

Entrée A 1er étage Appartement N° 2 Hay Hassani - Casablanca

Tél: 0522 25 85 59 / Gsm: 0601 70 85 80 / Urg: 0661 27 11 00